



Commune de
GOUVY



Wallonie

ANNEXE 25

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le/les demandeur(s) est/sont **Madame Valérie ARCHAMBEAU demeurant Honvelez 28 à 6671 Gouvy.**

Le terrain concerné est situé **Honvelez 34B, 6671 Gouvy** et cadastré **division 3, section C n°111V, 111R, 111P.**

Le projet est de type : **mise en ordre de bâtiments anciens remplacés par un restaurant, un atelier de préparation de produits locaux, une remise et installation de serres**, et présente les caractéristiques suivantes :

Application de l'article R.IV.40-2. §1er 2° du CoDT « la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions ».

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables de 9 h à 12 h et le samedi de 10 à 12 h (uniquement sur rendez-vous : 080/29 29 25) à l'adresse suivante : Administration Communale de Gouvy, Service Urbanisme, Bovigny 59, 6671 Gouvy.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du service urbanisme de la commune de Gouvy, téléphone : 080/29 29 25, mail : murielle.huberty@gouvy.be

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 04/12/2019 au 19/12/2019 au Collège communal.

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration Communale de Gouvy - Bovigny 59 - 6671 GOUVY
- par courrier électronique à l'adresse suivante : administration@gouvy.be